

**Description de la zone de baignade :**

Nature : Sable et roches  
 Longueur : 2000 m  
 Largeur maximum : 50 m (partie sableuse)  
 Marnage moyen : 4 m  
 Marnage maximum : 5,90 m  
 Dates de la saison balnéaire : du 1er juin au 30 septembre  
 Localisation du point ARS : X : 301 204 Y : 6 664 426  
 Fréquentation maximale : 1000 personnes  
 Équipements : Bacs à marée, poubelles, sanitaires.  
 Accessibilité aux animaux : Non  
 Autres activités : Pêche à pieds  
 Zones riveraines : zone urbaine de faible intensité à l'est et zone dunaire boisée à l'ouest.  
 Population permanente : 1401 (sur la commune)  
 Population estivale : > 10 000 (sur la commune)



Emprise de la plage

**Qualité du milieu marin :**

**Classement selon la directive 2006/7/CE**

<b>E</b> Excellente qualité	<b>B</b> Bonne qualité	<b>S</b> Qualité suffisante	<b>I</b> Qualité insuffisante
Le nombre situé avant la lettre correspond au nombre de prélèvements effectués dans l'année			
Par exemple	<b>11E</b> Signifie que 11 prélèvements ont été effectués pour ce site de baignade, Celui-ci est classé E (Excellente qualité)		



- : Accès plage avec cale à bateau
- : Accès plage piétonnier
- : Toilettes publiques
- : Bac à marée
- : Point de prélèvement ARS

**Évolution du classement**

Année	2017	2018	2019	2020
Classement	<b>11E</b>	<b>11B</b>	<b>11E</b>	<b>11E</b>
Qualité	Excellente qualité	Bonne qualité	Excellente qualité	Excellente qualité

Baignade classée en « excellente qualité » par l'Agence Régionale de Santé (ARS), d'après les résultats obtenus sur les 4 dernières années, conformément aux dispositions de la directive 2006/7/CE

**Potentiel de prolifération des macro-algues :**

Pas d'échouages d'algues vertes constatés sur cette plage. Les arrivées de goémons font l'objet d'un nettoyage hebdomadaire pendant la saison balnéaire. Il n'y a pas eu de fermeture de plage pour l'année 2020.

**Inventaire des sources potentielles de pollution**

Assainissement des eaux usées (collectif)	Réseau séparatif à 100 % aucun trop plein ne peut se déverser en direction de la côte ouest de l'île.
Eaux pluviales	Aucun exutoire sur cette plage Écoulement côté baie de Bourgneuf
Activités industrielles	Sans objet sur la zone d'étude
Agriculture	Sans objet sur la zone d'étude
Établissements recevant du public	Sans objet sur la zone d'étude
Autres sources diffuses	Animaux interdits sur les plages

**Gestion active de la qualité des eaux de baignade**

- Suivi réglementaire de la qualité des eaux de baignade par l'ARS avec 11 prélèvements prévus pendant la saison balnéaire (du 1er juin au 30 septembre)
- Auto-surveillance de la qualité des eaux de baignade pendant la saison balnéaire (du 1er juin au 30 septembre)
- Mise en œuvre prévue d'une procédure de fermeture préventive en cas de situation à risque, d'un suivi de la pollution et de réouverture de la zone de baignade une fois le retour à la normale constaté.
- Contact : Mail : [mairie@la-gueriniere.fr](mailto:mairie@la-gueriniere.fr) ; numéro téléphone : 02.51.39.80.32